



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Domaine skiable de Leysin

Le projet d'enneigement artificiel n'est pas acceptable

Le projet d'enneigement artificiel du domaine touristique Aï - Leysin ne peut pas être accepté tel qu'il a été mis à l'enquête ce printemps. Plusieurs services cantonaux n'ont pas accordé les autorisations spéciales requises, si bien que le permis de construire ne peut pas être délivré par la Commune.

Le projet prévoit la création d'un lac d'accumulation artificiel de 25'000 m³ et la pose d'une conduite d'eau avec 46 points de raccordement pour des canons à neige mobiles. Ces installations doivent permettre d'enneiger artificiellement l'ensemble de la piste bleue " Aï - Combe de Tresseleyre - Essert d'Amont ", sur une surface de plusieurs hectares. Le projet a été mis à l'enquête publique en juin dernier par la Commune de Leysin, qui est maître d'œuvre. Il a suscité des oppositions et des observations.

Pour que la commune de Leysin puisse délivrer le permis de construire, elle doit recevoir les autorisations spéciales des divers services cantonaux concernés. Or plusieurs de ces instances ne peuvent pas délivrer les autorisations requises. Ceci pour plusieurs raisons : le projet n'est pas conforme à la planification du domaine touristique de Leysin récemment approuvé (PPA adopté en juillet 1996), car il est situé dans une zone où un enneigement artificiel important n'est pas autorisé ; il manque un rapport d'impact sur l'environnement (indispensable quand la surface à enneiger est supérieure à 5 hectares) ; les atteintes aux eaux souterraines, aux forêts, à la flore, à la faune et au paysage sont analysées trop succinctement, sans que des compensations ne soient prévues.

L'Etat rappelle, par ailleurs, que tout projet d'enneigement artificiel est soumis à un moratoire tant que l'étude sur les principes et critères de planification cantonale de

ces équipements n'est pas terminée. Cette étude sera prochainement mise en consultation auprès des instances concernées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 octobre 1999

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Jacqueline Decurnex, déléguée à la communication du Département des infrastructures, tél.
021 / 316 70 11